

Adhérer à la CDAF, c'est :

- Être informé sur les meilleures pratiques et sur les enjeux de demain.
- Accéder au benchmarking avec près de 2500 acheteurs adhérents.
- Participer à des approches sectorielles concertées avec les représentants des filières
- Pouvoir assister à plus de 100 manifestations CDAF organisées par an.
- Recevoir *Profession Achats* chaque trimestre.
- Disposer d'une revue de recherche appliquée sur les Achats : *Excellence HA*
- Participer aux opérations spécifiques menées avec nos partenaires comme :
 - ObsaR : Achats responsables
 - PEAK : Achats Collaboratifs
- Participer aux enquêtes CDAF menées par nos adhérents cabinets conseil spécialisés dans les Achats.

La CDAF a aussi co-écrit la Charte des Relations Inter-Entreprises et mène de nombreuses actions pour sa diffusion.

La CDAF participe avec la Médiation Inter-entreprises et la Médiation des Marchés Publics à l'attribution d'un label d'État pour les entreprises en conformité avec les principes de la charte.

À travers la CDAF, vous accédez :



à une **couverture** nationale unique et de proximité régionale



à l'**appartenance** d'un réseau professionnel ouvert



à la **diversité** de ses membres, hommes et femmes de toute génération, issus de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de structures

sur d'autres fonctions de l'entreprise (partenariats avec d'autres associations professionnelles)

La CDAF constitue le meilleur moyen pour vous informer en permanence



en **comparant** vos pratiques achats à celles d'autres professionnels des Achats



en **disposant** d'un accès à l'espace adhérents sur le site www.cdaf.fr



à travers l'**abonnement** inclus à la revue trimestrielle *Profession Achats* et la revue scientifique semestrielle *Excellence HA*



via des **formats** d'échange variés (Afterworks, Jeudis des Achats, conférences thématiques et Groupes d'Etude et de Benchmark)

Demande d'admission individuelle

Professionnel dans la fonction Achat

Hors admissions Organisation et prestataires

Je suis parrainé. Nom du parrain : _____

Coordonnées personnelles

correspondance et annuaire

Nom _____

Prénom _____

Né(e) le _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Mobile _____

E-mail [INDISPENSABLE] _____

Coordonnées professionnelles

correspondance et annuaire

Société _____

Fonction _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Mobile _____

E-mail [INDISPENSABLE] _____

Code APE _____

Coordonnées de facturation (si différentes)

Société _____

Contact _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Mobile _____

E-mail [INDISPENSABLE] _____

Code fournisseur _____

Type d'adhésion (voir annexe)

- DHA Directeur(trice) des Achats
Manager de transition en poste
- ACH Responsable des Achats / Acheteur en poste
- ENS Enseignant(e) (hors adhésion Ecole)
- CHO En recherche d'emploi
- ETU Etudiant(e) (hors adhésion Ecole)
- RET Retraité(e)

Adresse de préférence : personnelle ou professionnelle (à cocher).
L'adresse choisie sera retenue pour nos correspondances et la parution dans l'annuaire.

Durée de l'adhésion

- 1 an
- 2 ans (uniquement DHA, ACH)

Je soussigné _____ après avoir pris connaissance des Statuts de l'Association ainsi que du Code d'Ethique, déclare vouloir adhérer à la CDAF, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis et m'engage, en conséquence, à respecter les dispositions des Statuts et du Code de l'Ethique.

Fait à _____, le _____

Signature _____



Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France

Association loi 1901, publiée au J.O. du 24 septembre 1945 – code APE : 8559A – n° SIRET : 784 413 502 000 96
38 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 30 56 51 46 - internet : contact@cdafr.fr - www.cdafr.fr

Conditions d'adhésion :

Modalités d'adhésion :

Merci de renseigner les éléments suivants :

Coordonnées Personnelles : L'adhésion étant faite à titre personnelle, cette rubrique permet de garder le contact tout au long de votre adhésion.

Coordonnées Professionnelles : merci de bien vouloir indiquer le nom de la société tel qu'il est enregistré aux greffes ainsi que le code APE (activité principale de l'établissement).

Coordonnées de facturation : à compléter uniquement si l'organisme payeur et/ou l'adresse est différent.

L'adresse mail est indispensable, toutes les communications CDAF passant par voie électronique, des invitations à la facturation.

L'adhésion est ouverte aux professionnels des Achats et aux personnes exerçant la fonction. Elle est nominative et non-cessible. Elle est soumise à validation du Président de Région et/ou du Conseil d'Administration de la CDAF. Elle prend effet à réception du dossier complet pendant un ou deux ans, selon durée choisie, l'échéance intervenant à la date anniversaire.

Le dossier complet est à envoyer à CDAF – 38 Rue de Berri – 75008 PARIS. Dès enregistrement, vous recevrez une facture acquittée et une fiche récapitulative des informations saisies que vous pourrez valider, corriger ou compléter.

Il est strictement interdit aux adhérents d'utiliser les outils mis à disposition par la CDAF à des fins publicitaires ou commerciales, notamment par voie de prospection téléphonique ou autre.

Cotisations :

Choisissez la référence à indiquer dans le bulletin, selon votre fonction ou votre situation :

	Directeur des Achats / Manager de transition en poste	Responsable des Achats / Acheteur en poste	Enseignant	Professionnel des Achats en recherche d'emploi	Etudiant Acheteur	Professionnel des Achats en retraite
Pièce à joindre au dossier	Carte de visite	Carte de visite	Carte de visite	Attestation Pôle Emploi	Attestation de scolarité	
Cotisation pour 1 an	300 € HT (360 € TTC)	200 € HT (240 € TTC)	200 € HT (240 € TTC)	100 € HT (120 € TTC)	100 € HT (120 € TTC)	100 € HT (120 € TTC)
Cotisation pour 2 ans	540 € HT (648 € TTC)	360 € HT (432 € TTC)	x	x	x	x

Code d'Ethique :

L'élaboration de ce code est à verser au mérite de Paul GROS, Président de la CDAF de 1949 à 1960 qui écrivait alors :

«L'élaboration de ce code a posé des problèmes délicats. C'est ainsi qu'il nous a semblé nécessaire d'établir une distinction précise entre la faute professionnelle simple et la faute contre l'éthique telle qu'elle est définie ci après. Pour la première, en effet, l'acheteur n'a de compte à rendre qu'à son patron, c'est de la seconde qu'il aura, le cas échéant, à répondre devant le Comité d'éthique de la CDAF du seul fait de sa libre adhésion au règlement de l'Association...».

L'adhésion à la CDAF engage l'Acheteur à exercer sa mission en toute loyauté vis à vis de son employeur, de ses collègues et de ses fournisseurs et dans le respect des règles de déontologie de la Profession que l'on peut résumer comme suit :

Respecter la législation en vigueur dans le pays de sa société et de celles des pays de ses fournisseurs.

Agir vis à vis de ses fournisseurs avec probité et impartialité.

N'accepter aucun avantage personnel, direct ou indirect, susceptible d'influencer une décision professionnelle.

Ne pas fausser, directement ou indirectement, le jeu de la concurrence.

Respecter le caractère confidentiel des informations ou des biens immatériels de propriété industrielle et commerciale des fournisseurs, dont la divulgation serait de nature à porter atteinte à leurs intérêts.

Respecter les règles générales d'honorabilité, l'honnêteté intellectuelle n'étant nullement incompatible avec l'habileté

Statuts :

disponibles sur le site www.cdaf.fr

Renseignements complémentaires :

Pour joindre votre permanence, en fonction de votre région, consultez www.cdaf.fr